



Acquéreur surpris par une hypothèque judiciaire sur son achat

Par colmar, le 05/01/2012 à 21:26

Bonjour,

j'ai signé un compromis de vente pour une maison. 1 jour avant de signer l'acte authentique, une Hypothèque judiciaire tombe sur le bien, ce qui annule la signature de l'acte authentique.

J'achète la maison au prix de 190 000€ au compromis

L'hypothèque conservatoire est de 197 000 € donc supérieur au prix du bien. Le bien est déjà grevé d'une hypothèque conventionnelle au profit de la banque qui a financé ce bien à l'origine est il reste 130 000€.

Devant signé à 24 h près j'ai résilié mon bail d'habitation, la crèche de mon fils, j'ai déjà versé 30% d'acompte à toute les sociétés qui devaient intervenir pour des travaux (plus de 30 000 €uros de crédit travaux que j'ai déjà débloqué sur les 120 000€ de travaux...)

Je suis complètement coincé, que faire ???

L'avocat des vendeurs va essayer d'avoir une mainlevée d'un juge sur cette hypothèque judiciaire, qu'elle est la durée en moyenne pour éventuellement en obtenir une ?

merci